

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL
SEANCE DU 19 JUILLET 2022

Date de convocation : 12.07.2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 9 +1 pouvoir

**Sauf pour la délibération 2022-14 ou il y a
une abstention.**

Par suite d'une convocation en date du 12 juillet 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Trépail se sont réunis en mairie à 20h00 le 19 juillet deux mil vingt deux sous la présidence de Monsieur Denis BOUDVILLE, Maire.

Présents: Messieurs Denis BOUDVILLE ; Arnaud BEAUFORT ; Cyril BEAUFORT ; Ghislain OLIVIER ; Hubert CARRE ; Guillaume ELIE ; Brice BEAUFORT, Alain GUILLAUME. Mesdames ; Sylvie GERARD MAIZIERES ; Pascale REDON.

Absents : Éric LAFFARGUE pouvoir à Pascale REDON

Secrétaire de Séance : Guillaume ELIE

POINT DE SITUATION :

Arnaud BEAUFORT signale un problème avec l'association des communes forestières concernant le bulletin d'adhésion, il va leur adresser un courrier.

Cyril BEAUFORT informe le conseil de la tenue d'un audit sur la production de l'eau, il en ressort un réel problème de turbidité de l'eau, des nouvelles mesures doivent être faites rapidement afin d'évaluer les besoins exacts en terme de travaux.

Il précise également au conseil que les travaux au niveau du lavoir avance bien, que l'aspect pratique est réglé et qu'il faut maintenant penser à l'esthétique pour remettre en valeur le lavoir.

Ghislain OLIVIER fait un point sur l'école, il informe qu'une fête de départ a été faite, et que le déménagement se déroulera fin juillet. Il mentionne également au conseil qu'il y aura bien une fermeture de classe malgré la création du nouveau pôle scolaire. Enfin il informe le conseil qu'une

visite de nouveau pôle scolaire a été faite avec les enseignantes et que c'est un site moderne et accessible.

Guillaume ELIE informe le conseil de la tenue du feu d'artifice le 13 juillet au soir ; les retours sont très positifs, à l'avenir il serait bien de prévoir une réserve d'eau sur place pour pouvoir être plus réactif en cas d'incident.

Hubert CARRE informe le conseil de l'état de certains trottoirs qui auraient besoin d'une réfection.

Brice BEAUFORT informe le conseil de la parution du Trépail info.

Pascale REDON demande s'il serait possible d'arroser plus abondamment les jardinières, de nettoyer l'entrée du village au niveau de la gare pour le passage du tour de France féminin, de déplacer le banc allée du Jardinot, enfin elle sollicite une explication au niveau de la rubrique état civil du Trépail info.

Alain GUILLAUME demande si au niveau du calvaire un nettoyage pourrait avoir lieu, il demande également au niveau de la gare s'il serait possible de tailler plus court les arbustes.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la résidence d'été, ils arrivent jeudi 21 en fin d'après-midi, le vendredi 22 une visite des écoles est prévue, puis une partie de pétanque avec un repas sorti du sac. Ils seront également présents à la fête patronale à compter de 16h00.

Au sujet du Tour de France Féminin, l'arrêt de la caravane durera 10 à 15 minutes, il faudra guider la caravane et être présent à compter de 11h30. Pour la course en elle-même ; un arrêté préfectoral interdit tout véhicule le long de la départementale ; c'est Cyril BEAUFORT et Arnaud BEAUFORT qui sont chargés d'assurer le respect de cette interdiction sur la RD 26 et la RD 19 .

Monsieur le maire fait passer le point budget aux membres du conseil.

En ce qui concerne la fête patronale Ghislain OLIVIER informe le conseil que tout est prêt, que les tonnelles seront installées vendredi matin et que le matériel a été testé et qu'il fonctionne bien.

Pour ce qui est des travaux place de la République, Pascale REDON mentionne le fait que les pistes de pétanque sont prêtes à être utilisées, que les végétaux , les bancs et tables seront installés à l'automne.

Au niveau de la rue du Calvaire une réfection des regards a été rendue nécessaire.

En ce qui concerne le logement de Madame Henniaux, elle le garde, donc il faut commencer à réfléchir à un système de chauffage moins polluant et plus moderne ; le maire propose d'investir dans une petite chaudière à granulés. Vu le délai de livraison, il faut penser à commander dès octobre.

Pour ce qui est de l'abri de bus, un seul place de la république pour l'ensemble des enfants.

Concernant le défaut d'entretien de la haie de Luc Gabriel, monsieur le maire informe le conseil lui avoir envoyé par courrier recommandé avec accusé réception une mise en demeure de procéder à l'élagage de sa haie.

Monsieur le Maire passe aux délibérations, la première relative à la fixation du prix de location du foyer rural fixe le prix à 400 € plus 100 € de forfait ménage. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La deuxième prenant la forme d'une décision modificative du budget consistant au versement de crédit au chapitre 20 du budget, est également adoptée à l'unanimité.

Enfin en guise de troisième délibération, Monsieur le maire propose de reverser l'excédent du budget eau clôturé en 2016 au Grand Reims, le conseil adopte cette proposition selon les termes suivants 10 pour dont un pouvoir et 1 abstention.

TOUR DE TABLE

Alain GUILLAUME : RAS

Pascale REDON demande s'il est possible de revoir la liste des aînés pour le repas et la distribution de colis.

Sylvie GERARD MAIZIERES informe que la chasse au trésor organisée par la société Alméa formation le 8 juillet dernier c'est très bien passée.

Brice BEAUFORT : RAS

Guillaume ELIE : RAS

Ghislain OLIVIER : RAS

Cyril BEAUFORT demande s'il serait possible de faire le point sur les titres de concession de cimetière.

Arnaud BEAUFORT : RAS

La séance est clôturée à 21h50.

Annexe : les délibérations

DELIBERATION 2022- 12 : Fixation du montant de la location du foyer rural par les entreprises annule et remplace la délibération 2022-11 du 8 juin traitant du même sujet

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la location du foyer rural par les entreprises à 400 euros la journée et d'ajouter un forfait nettoyage de 100 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal.

DECIDE

D'adopter la proposition de monsieur le Maire.

DELIBERATION 2022- 13: Décision modificative n°1 : Versement de crédit au chapitre 20

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de verser des crédits au chapitre 20.

Les crédits votés ne sont pas suffisants et doivent être modifiés par une décision modificative au budget.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE

DE MODIFIER le budget comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre 021 : + 21 840.00€

Opération : 202104

Chapitre 20 - Article 2051 +21 840.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 : +21 840.00 €

Chapitre 11 – Article 615221 -21 840.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal.

DECIDE

D'adopter la proposition de monsieur le Maire.

DELIBERATION 2022- 14: Versement de l'excédent du budget eau 2016 en faveur du Grand Reims

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de verser la somme de **12398.42 €** au titre d'excédent du budget eau 2016 au Grand Reims.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal.

DECIDE

D'autoriser monsieur le Maire à verser l'excédent du budget eau 2016 au Grand Reims.